



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 11 avril 2024

SECURITE CIVILE

Aucun risque de pollution suite à l'incendie dans l'entreprise SAIPOL à Sète

L'incendie au sein de l'entreprise SAIPOL, classée SEVESO seuil bas, située dans la commune de Sète, a pu être éteint hier soir. **Le résultat des analyses effectuées hier par le véhicule de détection d'identification et de prélèvement (VDIP) permettent à ce stade d'écarter tout risque de pollution.**

Pour rappel, l'incident s'est déroulé dans l'atelier d'estérification (fabrication de biocarburant à partir de graines) où était présent un peu plus de 300m³ de diester. L'entreprise était à l'arrêt en situation de maintenance.

Le VDIP de la zone de défense sud a été mobilisé à la demande du préfet de l'Hérault pour évaluer les risques environnementaux liés aux produits contenus dans les eaux d'extinction retenues dans le bac de rétention ainsi que de lever le doute sur la toxicité de l'air pendant et après le sinistre (même si le panache de fumée s'est dirigé en mer). Des prélèvements ont été effectués dans le panache au plus près du foyer et sur différents points du bac de rétention.

- **Concernant les prélèvements de l'air, l'ensemble des résultats permet de lever le doute sur la présence de tout produit toxique au-delà des seuils de danger.** Une présence de méthanol est relevée dans des concentrations de l'ordre de 10 ppm, sachant que le seuil de toxicité du méthanol est à 300 ppm (parties par million) en chronique (8h/j).
- **Concernant les eaux d'extinction : une pollution en masse du bac de rétention par des acides gras à longue chaîne (taux de 2 g par litre estimé) est relevée, produits ne présentent pas de risque de toxicité pour l'homme.** Cette pollution est cohérente au regard de la nature des produits incriminés. **Toutes ces eaux sont contenues dans un bassin de rétention et seront traitées durant plusieurs jours.**

Dès hier les résultats des premières mesures réalisées sur site par la cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) du SDIS 34 se sont avérés négatifs.

Les agents de l'État de l'unité départementale de la DREAL avec l'appui de la direction des risques industriels sont ce jour sur site afin de proposer au préfet les mesures conservatoires nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'inspection du travail est également sur site.

Rappel des résultats de la modélisation réalisée par la cellule d'appui aux situations d'urgence (CASU) de l'INERIS concernant la combustion des produits présents sur site :

La combustion de diester produit majoritairement des gaz tels que du CO, CO₂, des suies en grande quantité et, éventuellement, en quantité faible des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), NO₂, HCN.

Pour mémoire, le panache s'est dirigé vers la mer.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : prefcommunication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2